

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 5 décembre 2017
Présidence : André Zimmermann

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 11/17

Demande d'un crédit de CHF 314'300.- pour la réfection et l'aménagement du Parc aux biches, du chemin piétonnier, de l'éclairage et de la place de jeux

- vu le préavis de la Municipalité No 11/17,
- où les rapports de la commission nommée pour cet objet et de la COGEFIN,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'aménagement de la zone de détente du chemin des biches,**
- 2. octroie un crédit d'investissement maximum de CHF 117'478.- pour la partie rénovation et amélioration du chemin des biches, y compris l'éclairage public,**
- 3. octroie un crédit d'investissement de CHF 100'892.20 TTC pour la rénovation du Parc aux biches,**
- 4. octroie un crédit d'investissement de CHF 57'079.80 TTC pour la réfection de la Place de jeux,**
- 5. prend note que le total des dépenses/recettes des conclusions 2,3 et 5 sera comptabilisé au bilan des comptes d'investissement des services concernés avec solde à amortir au fur et à mesure des possibilités du ménage communal mais en 20 ans au maximum,**
- 6. autorise la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense globale des conclusions 2, 3 et 5 aux meilleures conditions du moment.**


Le préavis est accepté par 45 voix, 1 avis contraire et 1 abstention, avec les conclusions 1 et 4 amendée et les conclusions 5 et 6 sous-amendées.

Ainsi délibéré en séance du 5 décembre 2017.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président :

La Secrétaire :


André Zimmermann




Nicole Wyler

conseil.communal@moudon.ch



Ville de Moudon

Hôtel de Ville
Case postale 43
1510 Moudon

www.moudon.ch